

**MUNICIPALITÉ**

**PREAVIS N°9/2016  
AU CONSEIL COMMUNAL DE MIES**

<b>BUDGET 2017</b>
--------------------

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le budget 2017 prévoit une perte d'environ 2,88 mio de CHF avec un taux d'imposition identique à 2016 soit 49 cts.

Ce déficit est en grande partie lié à l'augmentation de la facture sociale. Une première augmentation de dix points d'impôt, soit 2 mio de CHF, avait déjà été annoncée le 6 octobre 2016 par le Service des communes, alors qu'elle sera en définitive nettement supérieure à ce montant, dans la mesure où un nouveau contribuable important s'est installé à Mies et impactera de manière substantielle la contribution communale à l'égard du canton.

Nous allons maintenant passer sous revue les différentes rubriques de ce budget :

**1) ADMINISTRATION GENERALE**

(000 CHF)	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
Dépenses	1868	1905	1633
Revenus	156	151	205

Globalement la masse salariale du personnel n'a pas été augmentée. En revanche, au vu du volume de travail qui va croissant à l'Administration communale, le taux d'activité sur l'ensemble des postes a été majoré de 10 %.

Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

**2) FINANCES**

(000 CHF)	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
Dépenses	5873	3027	3693
Revenus	23946	13662	14700

Le budget 2017 est basé sur 49 cts d'impôts comme le budget 2016.

DEPENSES

Par rapport au budget 2016, les charges sont en nette hausse, en raison de l'augmentation de la participation communale au fonds de péréquation (+ 10 points d'impôt) et de la prise en compte de la capacité contributive du gros contribuable arrivé à Mies, laquelle implique une attribution prévisionnelle au fonds de réserve (220.381.9) pour la participation au fonds de péréquation.

REVENUS

Grâce au nouveau contribuable précité, les prévisions en termes de revenus et fortune ont presque doublé. Les comparaisons avec l'année 2015 ne nous paraissent pas pertinentes au vu de cette situation tout à fait exceptionnelle.

Par ailleurs, la Commune a vendu les actions de la Romande Energie qu'elle détenait, de ce fait le poste des revenus du capital administratif (220.425.0) est à zéro.

**3) DOMAINE ET BATIMENTS**

(000 CHF)	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
Dépenses	1371	1324	1104
Revenus	1374	1417	1356

DEPENSES

Nous avons prévu certaines dépenses pour l'entretien des biens communaux.

<u>Comptes</u>	<u>Projets</u>	<u>Montants (000 CHF)</u>
310.314.6	Achat de grils pour la plage et entretien du radeau	28
358.314.1	Remplacement des stores, de la porte de la cafétéria et réfection des boiseries de l'école	65
360.314.1	Réaménagement des terrasses et des chemins d'accès aux immeubles du Sorbier	90

A cela s'ajoutent quelques amortissements, dont les travaux d'enrochement, voire des amortissements prudents pour d'autres travaux, dont certains ne sont pas encore terminés.

REVENUS

Les loyers de la Maison du Village sont basés sur une période de 12 mois (362.427.1), contrairement à 2016 où l'emménagement des locataires n'a eu lieu qu'en cours d'année.

L'augmentation des loyers sur l'immeuble de l'Ancienne Poste (352.427.1) est liée à la location des locaux de l'épicerie sur une période d'une année et non plus de six mois.

#### 4) TRAVAUX

(000 CHF)	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
Dépenses	1510	2036	2321
Revenus	734	1226	1007

La Commune continuera à participer financièrement aux taxes d'épuration (460.352.6) en ne facturant aux propriétaires que 70 cts par m<sup>3</sup>, alors que le prix effectif est de CHF 2,65 par m<sup>3</sup>. L'objectif de cette action est de diminuer les réserves accumulées au bilan (928.000.1 + 928.100.1) qui sont de l'ordre de 4,2 mios de CHF.

Le poste 410.301.1 fait apparaître l'engagement d'un (une) technicien(ne) à temps partiel en cours d'année, qui aura comme fonction le suivi des dossiers techniques de la Commune.

#### 5) INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

(000 CHF)	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
Dépenses	1187	1169	1047
Revenus	1	1	1

On rappelle que ces charges, qui sont relativement stables, ne sont pas sous le contrôle direct de la Commune.

#### 6) POLICE

(000 CHF)	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
Dépenses	809	649	577
Revenus	1	2	20

Ces charges sont, elles aussi, impactées par l'arrivée du nouveau gros contribuable, dont les impôts influencent la contribution communale à la « Réforme policière » (610.351.1), laquelle était déjà en hausse de 10 points d'impôt selon les prévisions du Service des communes.

#### 7) SECURITE SOCIALE

(000 CHF)	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
Dépenses	16584	8088	9542
Revenus	29	29	2685

La nouvelle explosion de la facture sociale découle en partie des bons résultats enregistrés sur les gains immobiliers, droits de mutation et successions en 2015, mais surtout de l'installation à Mies de ce contribuable important.

L'augmentation de la participation à l'AJET s'explique par une hausse significative de la fréquentation des UAPE, par la création de pauses-déj. en raison de l'insuffisance de places dans les UAPE, par la reprise du Centre de jeunes de Terre Sainte, désormais géré par l'AJET et par une contribution plus lourde, en termes de subventions, à la crèche des Coppalines, eu égard à la baisse des revenus des familles concernées.

## 8) SERVICES INDUSTRIELS

(000 CHF)	<u>Budget 2017</u>	<u>Budget 2016</u>	<u>Comptes 2015</u>
Revenus	80	82	76

Le seul poste de cette rubrique comprend l'indemnité communale pour l'usage du sol, versée par la Romande Energie.

## CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le budget 2017 laisse apparaître un déficit de 2.88 mios de CHF. Une part importante des charges échappe au contrôle de la Commune. Sachant toutefois que les bénéfices accumulés à ce jour sont de l'ordre de 11 mios de CHF, nous pensons que la santé financière de la Commune permettra de supporter un exercice déficitaire.

Sur la base de ces explications, nous vous prions de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis N° 9/2016 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Le Conseil communal décide d'approuver le budget 2017 tel que présenté par la Municipalité.

La Municipalité

Le Syndic

  
P.-A. SCHMIDT



La Secrétaire

  
Y. HERNACH